



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

assiette

Question écrite n° 123594

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de Mme la ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État sur le déséquilibre introduit dans le calcul de l'impôt de solidarité sur la fortune par l'établissement du seuil de 1 300 000 euros de patrimoine au-delà duquel est perçue la redevance sans aucune progressivité entre les premières tranches. Il lui demande si un mode de calcul peut être établi pour une plus grande justice entre l'exonération totale de la première tranche et la tranche suivante jusqu'à 1 300 000 euros en atténuant ainsi les effets de seuil.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 123594

Rubrique : Impôt de solidarité sur la fortune

Ministère interrogé : Budget, comptes publics et réforme de l'État

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 6 décembre 2011, page 12696

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)